Ecole élémentaire Aimé Legall 6 Allée des Ecoles 06 370 Mouans-Sartoux Tel : 04 92 92 43 54

Mail: ecole.0060326X@ac-nice.fr

Informations de rentrée 2017 - 2018

Tout d'abord, au nom de toute l'équipe pédagogique je souhaite à vos enfants une bonne rentrée et une excellente année scolaire.

Les écoles de Mouans-Sartoux fonctionnent 5 jours par semaine (9 demi-journées).

	Entrée	Sortie
Matin	de 8h20 à 8h30	12h
Après-midi	de 13h40 à 13h50	15h30
	sauf vendredi de 13h50 à 14h	

Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'école, il est impératif de respecter les horaires précisés ci-dessus.

Cette année, l'organisation pédagogique de l'école est la suivante :

CLASSE	ENSEIGNANT
CPA	Mme DOYENNEL
СР В	Mme SALVAT/Mme MANDREA
CP/CE1	Mme FAURE/Mme GODICHON
CE1	Mme MORI
CE1/CE2	Mme BESSOU
CE2 A	Mme RINAUDO
CE2 B	Mme VENTRE/Mme MANDREA

CLASSE	ENSEIGNANT
CM1/CM2 A	M. HUVER
CM1/CM2 B	Mme FAUVET
CM1/CM2 C	Mme GASNIER
CM1/CM2 D	M. SEVESTRE/Mme GODICHON
ULIS DV	M. TREDAN

- Etant déchargé de classe les lundis et vendredis, et le contrat de Mme Brossy, aide administrative, n'ayant pas été renouvelé, je vous serais reconnaissant de bien vouloir privilégier ces deux journées pour contacter l'école ou solliciter un rendez-vous.
- <u>Un cahier de liaison</u> est dès à présent mis en place. Il vous servira pour transmettre une information à destination de l'enseignant(e) ou de l'école. Ce cahier nous permettra également de vous informer ou entrer en contact avec vous. En début d'année scolaire, dans chaque classe, est organisée une réunion d'information à laquelle il vous est vivement conseillé d'assister. Vous pourrez aussi rencontrer les enseignants tout au long de l'année <u>en prenant rendez-vous</u>.

 Je vous invite également à consulter le blog de l'école : http://ecolelegall.blogspirit.com/ et les panneaux d'affichage.
- Merci de signaler toute absence avant 8h30 à l'école par mail et de la justifier au retour de l'enfant par un mot, dans son cahier de liaison (cahier rouge). Les absences non justifiées sont signalées à l'Inspection Académique.
- Restaurant scolaire: les absences et toutes modifications doivent être signalées au service Enfance au plus tard le jeudi pour la semaine suivante (<u>inscriptions@mouans-sartoux.net</u>). Les absences non signalées ou signalées après l'échéance fixée seront facturées.
- <u>La Coopérative scolaire</u> permet d'offrir aux enfants certaines sorties et spectacles, de participer à des projets et d'enrichir le quotidien de la classe (livres, jeux, matériel pour les ateliers communs ...). Elle n'existe que par les dons financiers des parents et les recettes des différentes manifestations et ventes organisées par l'association des parents d'élèves au cours de l'année. La gestion de l'argent est contrôlée par l'Office Centrale de Coopérative à l'Ecole (OCCE). Un message spécifique vous sera adressé prochainement à ce sujet.

• <u>Voici les documents que nous vous demandons de nous rendre rapidement :</u>

1) L'attestation d'assurance mentionnant « Responsabilité civile et Individuelle accidents corporels ». Elle est obligatoire pour toutes les sorties hors temps scolaire (sortie comprenant la pause déjeuner, classe de découverte ...)
2) La fiche « Autorisation de publication » pour les photos

Santé et bien-être des enfants :

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants, même avec une ordonnance. Si votre enfant doit prendre un traitement à l'année ou s'il présente des problèmes de santé particuliers (asthme, diabète, allergie grave, autres pathologies...), vous devez contacter le directeur ou le médecin scolaire afin d'établir un Projet d'Accueil Individualisé - Dr BEYER - 04 92 92 43 73 (Centre Médico-Scolaire)

Toute maladie contagieuse doit être rapidement signalée au directeur. Il en est de même si vous constatez la présence de poux sur la tête de votre enfant.

Voici quelques dates à retenir :

Samedi 9 septembre : pique-nique participatif organisé par l'APE au parc de l'Orée du bois à 12h

Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 octobre : Festival du Livre à Mouans-Sartoux

Vendredi 13 octobre : Elections des représentants des parents d'élèves qui siégeront au Conseil d'école

lundi 16 octobre : photo scolaire

· Conseil d'école et élections des délégués de parents d'élèves :

Le Conseil d'école se réunit au moins trois fois par année scolaire. Il est l'instance dans laquelle les représentants de parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'école en lien avec les autres membres de la communauté éducative : l'équipe pédagogique, l'Inspecteur de la circonscription du Val de Siagne, un représentant de la mairie et le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale). Le Conseil d'école aborde toutes les questions afférentes à la vie de l'école. Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école se dérouleront le vendredi 13 octobre 2017. Chaque parent est électeur et éligible. Tous les parents sont donc concernés. Le premier Conseil d'école aura lieu début novembre.

En raison du plan vigipirate niveau alerte attentat, l'entrée des parents dans les écoles est interdite.

Je vous invite à consulter le guide sur la sécurité des écoles destiné aux parents d'élèves.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016 securite guide ecole parents 616218.pdf

· Calendrier scolaire

Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2017	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 20 octobre 2017	Lundi 6 novembre 2017
Vacances de Noël	Vendredi 22 décembre 2017	Lundi 8 janvier 2018
Vacances d'Hiver	Vendredi 23 février 2018	Lundi 12 mars 2018
Vacances de Printemps	Vendredi 20 avril 2018	Lundi 7 mai 2018
Début des vacances d'été	Vendredi 06 juillet 2018	

Le départ en vacances a lieu après la classe ; la reprise des cours, le matin des jours indiqués.

Le Directeur Olivier Sevestre